

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Extension de l'utilisation de registres des armes électroniques

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal généralisant l'utilisation de registres des armes au format numérique.

La loi sur les armes contraint les marchands, les collectionneurs et les transporteurs de tenir un registre. Les stands de tir peuvent tenir ces registres sous forme numérique plutôt que papier, pour autant qu'ils remplissent certaines conditions afin de prévenir la fraude ou la manipulation.

Le projet d'arrêté royal introduit la possibilité d'utiliser des registres électroniques aussi pour les armuriers et d'autres personnes agréées, comme les collectionneurs. La tenue de registres numériques simplifiera considérablement les contrôles et constituera une simplification administrative.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be